



الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري
Хорошо + + + + + | Здраво + + + + +
Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle

Publié sur Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > La Présidente de la HACA s'entretient avec l'Ambassadeur de Bulgarie au Maroc

[A](#) [1] [A](#) [1]

La Présidente de la HACA s'entretient avec l'Ambassadeur de Bulgarie au Maroc

08 oct 2020











Les expériences marocaine et bulgare en matière de régulation des médias ont été au centre des échanges qui ont eu lieu lors de la rencontre entre Mme Latifa Akharbach, Présidente de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle et M. Yuri Sterk, ambassadeur de Bulgarie au Maroc,

tenue le 8 octobre 2020 au siège de la HACA.

Lors de cette entrevue, Mme Latifa Akharbach a exposé les grandes missions de la HACA en tant qu'instance constitutionnelle indépendante en charge de la régulation de la communication audiovisuelle. Elle a à cet effet mis en exergue le rôle joué par le régulateur marocain en matière de garantie de la liberté de la communication audiovisuelle et de l'accès des citoyens à un paysage audiovisuel pluraliste, diversifié et équilibré. Concernant la régulation des contenus diffusés par l'ensemble des radios et télévisions marocaines, Mme Akharbach a insisté sur la vigilance dont la HACA fait preuve en matière de veille au respect dans ces contenus des valeurs constitutionnelles de pluralisme d'opinion, de diversité culturelle et linguistique, de parité, de cohésion sociale et de vivre-ensemble.

Mme Akharbach a aussi souligné que la HACA suivait avec intérêt dans le cadre de sa veille professionnelle, l'action menée en matière de lutte contre les fake news et les discours de haine dans les médias, par le Groupe des Régulateurs Européens des Services de Médias Audiovisuels, dont le Conseil des Médias Electroniques, en charge de réguler les médias audiovisuels en Bulgarie, est membre.

Pour sa part, M. Yuri Sterk a exprimé son intérêt pour l'expérience marocaine en matière de régulation audiovisuelle, notamment en ce qui concerne les différentes obligations légales et contractuelles auxquelles sont soumises aussi bien les radios et les télévisions publiques que privées.

L'ambassadeur bulgare a également formé le vœu que la dynamique de coopération entre la HACA et son homologue bulgare puisse se renforcer non seulement au niveau bilatéral, mais aussi dans le cadre du Réseau Francophone des Régulation des Médias, dont les deux instances sont membres actifs.

Liens

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B>